



## Conseil Municipal d'AURONS

### Séance du 8 décembre 2025

Le 8 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 27 novembre 2025 par Monsieur Christian DENANS, Maire d'AURONS conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Mélanie GALVEZ (retard) - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Aurore PIETTE (retard)

MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stéphan LUCIBELLO - Stéphane ROLLIN.

#### Absents excusés :

M. Sylvain GONDRY donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN

M. Roger OUILLASTRE donne pouvoir à M. Marc BELLUAU

#### Absent non excusé :

M. Jean de PALEVILLE

Est désigné secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT) : M. Marc BELLUAU

\*\*\*

## Points à l'ordre du jour

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 octobre 2025 ;	Voté à l'unanimité
2- Approbation du renouvellement de la convention relative à l'organisation des transports scolaires ;	Voté à l'unanimité
3- Approbation de la convention de cession de voirie entre la métropole Aix-Marseille et la commune d'Aurons ;	Voté à l'unanimité
4- Approbation de la convention tripartite d'occupation domaniale temporaire pour l'hébergement de Relais sur la commune d'Aurons pour le Télérelevé – VIVAIGO ;	Voté à l'unanimité
5- Approbation de l'acquisition d'un dispositif de pilotage de la taxe de séjour ;	Voté à l'unanimité
6- Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 à hauteur de ¼ des montants du budget primitif 2025 ;	Voté à l'unanimité

7 - Délégation de signature en cas d'absence du maire, à sa première adjointe, dans le cadre du traitement des affaires courantes de la commune	Voté à la majorité
8- Retrait de la délibération n° 2025-33 – Désignation de représentants du Conseil Municipal auprès du syndicat mixte Territoire d'énergie des Bouches-du-Rhône ;	Voté à l'unanimité
9 - Décision modificative budgétaire n° 2025 - 01 – Réaffectation compte 1313 au 1323	Voté à l'unanimité
10- Approbation de la convention autorisant la société de Chasse, représentée par M. LAGGIARD, à intervenir sur le domaine communal	Ajournée